



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 14 DECEMBRE 2022 à 18 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	29	19

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, David MANDINE, Sylvestre PIGNOLY, Aix DIOP, Marc GOFFIN, Paul GAILLARD

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Emilie LAFONT, Astrid ROBERT, Patrick URAS, Michèle BOURGUE, Lydie MILAD, Bruno SBLANDANO, Amor BOUKHECHAM, Audrey SERAFINI

Conseillers Municipaux absents : Philippe VANHALST, Régis POSTIAUX

Délibération N° 126/22 -

OBJET : Décision modificative N° 4 du budget principal de la commune – budget 2022

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Rappelle à l'assemblée que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement et d'investissement du budget principal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°44/22 en date du 07 avril 2022 approuvant le budget prévisionnel de la commune,

Vu la délibération n°72/22 en date du 19 mai 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget de la commune,

Vu la délibération n°95/22 en date du 30 juin 2022 approuvant la décision modificative n°2 du budget de la commune,

Vu la délibération n°108/22 en date du 6 octobre 2022 approuvant la décision modificative n°3 du budget de la commune,

Vu la Commission des Finances du 12 Décembre 2022,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 4 abstentions (Marc GOFFIN, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP),

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022 1

Application agréée E-legalite.com

APPROUVE la décision modificative n°4 du budget principal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 011	Charges à caractère général	0,00 €	10 421,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00 €	3 264,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	15 350,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	202 277,00 €	0,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	81 312,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
TOTAL Fonctionnement		0,00 €	29 035,00 €	202 277,00 €	231 312,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €	48 196,45 €	1 000,00 €	48 196,45 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	29 693,87 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	38 400,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	68 593,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 458108	Convention de délégation de MO Ste Anne	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Investissement		70 093,87 €	117 290,32 €	1 000,00 €	48 196,45 €

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :

Aurélié GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le

